

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lre</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — Express.  
3 — 27 — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
6 — 23 — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

La conférence qui depuis deux ou trois jours est l'objet des prévisions de la plupart des journaux étrangers semble passer aujourd'hui à l'état de certitude. Si l'on en croit les nouvelles, toujours un peu avancées au reste, il n'y aurait plus à régler que la question du choix de la ville où elle devra avoir lieu, pour que ce qui était à peine une prévision avant-hier devienne une certitude aujourd'hui.

On parle de Paris, de Londres, de Bruxelles. La France et la Russie seraient pour la première de ces capitales, l'Angleterre désirerait que l'on s'assemblât chez elle.

Il est impossible qu'en effet les choses soient aussi avancées; dans tous les cas il en faudrait conclure que les puissances ont adhéré aux intentions du gouvernement de l'Empereur, exprimées dans la dépêche de M. Thouvenel, et dont les conditions si nettement formulées serviraient de base à la discussion.

Si l'on en croit les paroles, toutefois assez obscures, de lord John Russell, la pensée d'une conférence ne soulèverait aucune objection parmi les cabinets européens, et la question suisse serait soumise aux délibérations de la diplomatie dans les conditions indiquées par M. Thouvenel dans la dépêche dont des journaux étrangers nous ont donné le sens.

Nous ne demandons pas mieux que se termine ainsi cette pauvre question suisse, à l'aide de laquelle on a essayé de faire un grand bruit et de soulever contre la France des antipathies qui n'ont plus depuis longtemps leur raison d'être; la preuve en est au reste dans l'insuccès dont l'humiliation vient d'être infligée à MM. Horsman, Kinglake et sir Robert Peel, en Angleterre, et à M. Staempfli et à son parti, en Suisse.

Maintenant est-il certain que les puissances jugeront indispensable d'assembler une conférence pour un aussi mince intérêt? N'a-t-on pas dit un peu partout, depuis la tribune de la chambre des communes jusqu'au cabinet du prince Gortschakoff, que cette question n'avait aucun intérêt général en présence

des conditions du traité du 24 mars et des explications contenues dans les diverses dépêches de M. le ministre des affaires étrangères?

Quoi qu'il en soit, le parti démocratique en Suisse n'en veut pas démordre, ainsi qu'il le dit lui-même.

D'après le *Bund*, la Suisse devrait protester après le vote contre le résultat; elle protestera contre la prise de possession de la Savoie du Nord par la France, elle déclarera sa neutralité, son indépendance menacée, et elle appellera son armée, toute son armée sous les armes.

Elle invoquera encore une fois les puissances au nom de la sainteté des traités, de la paix européenne; au dedans, elle adressera au peuple des proclamations énergiques, et si enfin elle succombe, que ce soit le glaive en main!

Quel fatras et quelles agitations stériles et périlleuses! L'esprit de parti fait-il donc perdre aux hommes toute raison, tout bon sens? Qui donc a jamais songé à faire périr la Suisse le glaive en main? Qui donc menace son intégrité et son indépendance?

Mais c'est trop attacher d'importance à de semblables élucubrations.

Le parlement anglais n'offre qu'un incident ayant quelque intérêt. Lord Normanby a annoncé pour lundi des interpellations de nature à blâmer les rapports confidentiels de lord Cowley avec lord John Russell. On sait que dès le commencement de la discussion de l'affaire de la Savoie, lord Normanby avait déjà formulé des plaintes à ce sujet. Lord Cowley sera présent pour défendre sa conduite.

Un télégramme de Turin et de Gènes apporte des nouvelles de Naples et donne à penser que l'insurrection n'est pas absolument étouffée. Cependant à Naples le roi a donné des banquets aux troupes et les a passées en revue; ces détails ne s'accorderaient guère avec les préoccupations qu'inspire généralement une situation menaçante.

Nous apprenons, par une dépêche télégraphique privée, que le comte de Montemolin et son frère, le prince Don Juan, ont été arrêtés et conduits à Tortosa. — A. Esparbé. (Le Pays.)

On écrit de Belgrade : le prince Milosch est très-gravement malade. Un cancer s'est manifesté à la lèvre supérieure et les symptômes de l'hydropisie commencent à se montrer. Depuis 14 mois on a posé plusieurs centaines de saignées au prince, et 21 fois on a dû faire la section des veines pour empêcher l'inflammation. L'hydropisie qui s'annonce terminera sans doute sa maladie. Depuis deux jours personne ne l'approche, autre que son fils, et quelques personnes prétendent même qu'il a rendu l'âme, et qu'on cache sa mort pour prendre tous les renseignements destinés à assurer au prince Michel la succession au trône. — Havas.

On écrit de Vienne au *Nouvelliste de Hambourg* : « De nombreuses conférences ont eu lieu dans les derniers temps entre le comte de Rechberg et le prince Kallimaki, ambassadeur ottoman. La Porte ne croit pas au maintien de la tranquillité et paraît être bien informée des plans de la Russie. Le prince Kallimaki a fait à cet égard au comte Rechberg des communications qui ont produit une grande sensation. La Porte prétend que les plans de la Russie sur l'Orient se manifesteront très-prochainement au grand jour, et elle fait en silence tous les préparatifs pour résister à cette crise. Il paraît certain qu'Omer-Pacha va reprendre sous peu le commandement de l'armée turque. »

On lit dans le *Diritto*, journal de Turin : Le bruit court que le général Garibaldi et M. Laurenti Robaudi, tous deux députés de Nice, seront les candidats des deux collèges électoraux de Turin, vacants par suite de l'option des ministres Tegezzi et Farini. Nous tenons de bonne source, lisons-nous dans la *Gazette de Turin*, que l'indemnité à payer par la France à notre gouvernement à titre de participation à la dette publique des provinces cédées de Nice et de la Savoie s'élèvera à 150 millions de francs. Le gouvernement français n'émètrait pas des titres de crédit pour cette somme, mais il s'obligerait au paiement en monnaie effectuée à courtes échéances.

## FLEUVE

## LA MIONETTE.

(Suite.)

Personne, sinon lui, ni fille ni garçon, ne parlait à la Mionette. Ce n'était donc point parce qu'un beau jeune homme avait montré quelques égards pour elle que la Mionette pensait à lui sans s'occuper des autres. Non.

De tous les avisements qui lui vinrent à l'esprit pendant la nuit, ils n'en fut point qu'elle trouvât assez sage pour en essayer sans prendre conseil de quelqu'un. Elle avait tellement envie de faire bien, et très bien, qu'elle tenait en défiance ses idées. C'est pourquoi, le matin venu, elle n'avait résolu qu'un chose : c'était de prendre l'avis d'une personne raisonnable. Point n'est besoin de dire qu'elle songea tout d'abord à Marcellin. Mais elle reconnut, à son grand regret, qu'il était bien jeune encore. La seconde personne qui se présenta fut le vieux curé du village; et, cette fois, elle ne crut pouvoir rencontrer mieux.

Aussitôt levée, et sans rien dire à sa mère, elle alla demander à voir le digne prêtre. Il était à se promener dans son jardin en murmurant les lignes de son bréviaire. Voyant venir la Mionette qu'on lui amenait, il la regarda en premier lieu d'une manière assez désobligeante; car

il pensa qu'elle venait, toute grande fille qu'elle était, pour mendier. Cette réception intimidait bien un peu la pauvre enfant, mais sa résolution était ferme. Elle apprit au curé le vrai motif de sa visite et les bonnes intentions qu'elle avait.

Alors le pasteur changea de regard, et la faisant asseoir sur un banc à côté de lui :

— Tu es sage, Mionette, lui dit-il, d'avoir pensé ainsi. Rien n'est plus simple que de sortir du mépris où tu te trouves. — Il faut gagner ta vie, non plus en mendiant, mais en travaillant. — J'y avais bien songé, fit la jeune fille, mais je ne sais rien faire. — Tu apprendras, répliqua le vieillard; et, si tu veux me promettre d'être attentive et laborieuse, je crois être à même de te faire entrer comme apprentie au moulinage de soie; car, juste en ce moment, on demande des filles qui veulent apprendre l'état de dévideuses. — Ah! certes, s'écria la Mionette, je ne dis point non. — Eh bien, reprit le curé, reviens me voir ce soir, à sept heures, et j'aurai une réponse pour toi.

Elle sortit du presbytère. Et comme elle s'en retournait, elle vit venir de loin Marcellin, qui s'appuyait sur un bâton. Quand il fut en face d'elle, pensez si elle dut être étonnée. Marcellin s'arrêta, et, tout en regardant bien un peu s'il n'était pas trop en vue des gens, il lui dit :

— Mionette, tu sais bien, la crase de chez Rebaud, par

derrière le cimetière? — Oui, fit-elle. — Tu sais bien aussi le bord de la vigne à la mère Boise, un peu en haut de la crase? demanda encore Marcellin. — Oui, — Eh bien! si tu veux y venir tantôt à la veillée, vers les huit heures, au coup de l'Angelus, j'y serai; tu m'y trouveras; j'ai à te parler. — J'y serai donc aussi, répondit simplement la jeune fille. — C'est bien! fit Marcellin.

Et il passa son chemin, tournant le dos à la Mionette, qui continua son chemin en se demandant ce que Marcellin pouvait avoir à lui dire la nuit en secret.

La journée lui parut longue, longue comme un mois; d'autant plus encore qu'elle attendait aussi une bonne nouvelle du curé.

Enfin la nuit arriva. Sept heures sonnaient lorsque la Mionette parut chez le prêtre, qui lui annonça qu'elle pourrait dès le lendemain entrer dans le moulinage, où elle serait payée, aussitôt après les quinze premiers jours, à un taux qui augmenterait sensiblement selon son adresse et son assiduité.

Le curé la garda même assez longtemps pour lui faire toutes les recommandations qu'il crut utiles dans la position où elle se trouvait.

Quand elle sortit, il devait être bien près de huit heures. Elle se dirigea du côté de la crase, qui est voisine de la core.

Comme elle arriva vers la limite de la vigne à la mère Boise, elle s'entendit appeler tout bas.

Si nous sommes bien informés, dit le *Corriere de l'Emilia*, le roi sera à Bologne définitivement le 25. On assure que pendant son séjour dans cette ville, le roi passera une revue militaire au champ de Caprara.

Le *Moniteur* publie la correspondance suivante : On écrit de Nice, par le télégraphe, à la date du 20 avril :

Voici le résultat du vote de l'arrondissement de Nice :

Electeurs inscrits.....	29,142
Electeurs ayant pris part au scrutin....	24,637
Ont voté <i>oui</i> pour l'annexion à la France	24,448
Ont voté <i>non</i> contre l'annexion.....	160
Bulletins nuls.....	29

On attend encore le résultat de neuf communes. Il y a donc en tout 4 505 abstentions qui comprennent, outre une petite fraction d'opposants, les contingents militaires de l'arrondissement de Nice, actuellement sous les drapeaux, soit environ 2,500 hommes, les malades et les infirmes, les bergers des montagnes, un nombre assez considérable de travailleurs qui passent en France à cette époque de l'année, et les absents pour diverses causes.

Une centaine de paysans qui figurent dans le chiffre des 160 opposants protestent contre leur vote comme étant le résultat d'une erreur, et signent une adresse à l'Empereur pour faire un acte d'adhésion.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 20 avril. — Gènes, 20. — On a des nouvelles de Naples du 17. Le roi a passé en revue et donné des banquets aux troupes qui ont porté des toisés à Sa Majesté. L'embarquement des munitions et des bouches à feu continue. On assure que treize drapeaux tricolores flottaient à Trapani, Mazzara et Marsala. Trois colonnes mobiles parties de Palerme, après avoir combattu les insurgés, sont retournées. Deux régiments et un escadron de lanciers sont arrivés, le 16, à Messine. D'autres colonnes mobiles ont été envoyées de Messine à Catane et Melazzo.

Berlin, 20 avril. — Le *Journal de Dresde* reçoit aujourd'hui, d'un de ses correspondants de Vienne, la réponse du gouvernement autrichien à la note du conseil fédéral suisse. Dans cette réponse, le cabinet de Vienne exprime la pleine confiance que la France remplira dans toute son étendue l'engagement qu'elle a pris de ne porter préjudice à aucun des droits acquis antérieurement concernant les districts neutralisés de la Savoie, et de ne régler les questions soulevées à ce sujet que d'accord avec la confédération helvétique et avec les puissances qui en ont garanti la neutralité.

Vienne, 21 avril. — Les souscriptions pour l'emprunt dépassent 75 millions de florins. La *Gazette du Danube*, organe semi-officiel, raille la Suisse sur le zèle qu'elle témoigne aujourd'hui pour le maintien des traités, en lui rappelant sa conduite dans l'affaire de Neuchâtel.

Londres, le 22 avril. — L'*Observer* déclare inexacte la nouvelle donnée par le journal *The Press* que la France aurait demandé la réunion d'un congrès afin d'aviser au remaniement des traités de 1815. La seule conférence, ajoute l'*Observer*, pour laquelle

les puissances ont déclaré être prêtes à se réunir, concerne uniquement les districts du nord de la Savoie.

Marseille, le 21 avril. — Rome, 17. — Un emprunt a été conclu en Belgique, pour cinquante millions de francs à 90 en 4 1/2 0/0. Le journal officiel annonce la formation d'un comité des cardinaux de Villercourt, Wiseman et Reisach, présidé par le ministre des finances, pour recevoir les dons destinés pour la défense des Etats.

Le général de Lamoricière, après de rapides mesures d'organisation, partira après demain pour les provinces. Ordre est donné pour réorganiser la cavalerie. Le bruit de l'exil des princes Gabrielli et Ruspali est faux; mais on assure que les correspondants des *Débats* et du *Nord* ont été expulsés.

Le correspondant de Naples, du 17, dit que les bandes armées de Sicile ont été dispersées; leurs derniers débris sont poursuivis. On assure que 13 insurgés ont été pris dans le couvent des Franciscains, à Palerme, et fusillés; plusieurs moines ont été condamnés à mort. Le bruit du mouvement de Calabre est démenti. Une grande revue a eu lieu à Naples. Des banquets ont été offerts aux généraux et officiers. Les troupes ont acclamé vivement le roi qui, ensuite, a traversé la capitale à leur tête.

Madrid, 21 avril. — La *Gazette* publie le traité de l'Espagne avec la Prusse pour l'extradition des criminels.

Depuis hier, on voyait un vapeur inconnu côtoyer la Rapita. Il refusait de répondre aux signaux qui lui étaient faits. Le *Colon* est à sa poursuite.

Aujourd'hui, de grand matin, ont été arrêtés, à Ulldeona, dans la maison d'un nommé Gondalla, le comte Montemollin et son frère, ils ont été conduits à Tortosa.

Le conseil des ministres est réuni. — Havas.

On lit dans le *Moniteur* (partie non officielle) :

Le ministre de la guerre a reçu les détails suivants sur les événements qui ont eu lieu dernièrement dans la province de Constantine :

Au milieu du calme le plus profond, alors que les tribus du Hodna jouissaient de tous les biens de la paix, une insurrection a subitement éclaté chez les Ouled-Amar des Ouled-Derradj, de la subdivision de Batna. Elle a été fomentée par l'apparition du nommé Si-Mohammed-ben-bou-Khreitich, qui, se disant l'envoyé du schérif de Sous-el-Aksa, désigné par les prophéties comme devant délivrer le pays du joug des chrétiens, est parvenu en peu de jours à exercer un immense empire sur les imaginations ardentes de ces tribus guerrières et à leur faire prendre les armes contre nous.

Etabli à quelque distance de la grande chaîne du Bou-Thaleb, entre la Chebka-Magra et la Chebka-Melch, cet imposteur voyait le nombre de ses partisans grossir d'heure en heure et l'agitation se propager rapidement dans les tribus environnantes.

Prévenus de ce qui se passait, les commandants des subdivisions de Batna et de Sétif se dirigèrent immédiatement sur le Hodna, chacun à la tête d'une colonne légère, et se trouvèrent, le 25 mars, en face du camp des insurgés, qui disposaient déjà de 1,800 fusils.

Le camp se composait de deux smalas d'environ

800 tentes, situées, l'une sur la rive droite de l'Oued-Dra-el-Baida et la principale sur la rive gauche.

Le général Desmarest, parvenu le premier en vue de l'ennemi, ne voulant pas donner à ses goums le temps d'hésiter, fit commencer aussitôt l'attaque par une partie de sa cavalerie au sud, en même temps qu'il avançait avec le reste de sa colonne par le nord. Le 8<sup>e</sup> chasseurs a fait preuve de la plus brillante bravoure. Il a traversé la smala principale dans toute sa longueur, repoussant les défenseurs et les poursuivant jusqu'au sommet des collines abruptes où la difficulté du terrain put seule le forcer à s'arrêter. Alors une masse considérable de révoltés, animés du fanatisme le plus sauvage, se rua sur l'escadron et sur quelques compagnies de zouaves arrivées en soutien, et la lutte s'engagea corps à corps avec le plus opiniâtre acharnement. Craignant le résultat d'un engagement au milieu des tentes où étaient cachés des ennemis qui tiraient à bout portant, le général Desmarest rallia ses soldats sur ses réserves, ouvrit le feu de la section d'obusiers et marcha de nouveau en avant aussitôt que la colonne de Batna apparut à l'est. Sous l'action combinée de nos troupes, la résistance fut bientôt vaincue, et l'ennemi, protégé par des ravins inextricables, prit la fuite dans le plus grand désordre, laissant entre nos mains le chérif Si-Mohammed ben bou-Khreitich, cinq drapeaux, tous ses morts et ses blessés, toutes ses tentes et tous ses troupeaux.

Ainsi, grâce au dévouement de nos soldats et à la résolution de leurs chefs, cinq jours après l'apparition du danger, l'insurrection était vaincue au milieu même des populations où elle avait pris naissance.

Mais ce succès n'a pu être obtenu sans pertes sensibles de notre part. Nous avons eu à regretter 28 tués, dont 3 officiers : MM. Lucot, lieutenant au 3<sup>e</sup> de zouaves; Bequet, lieutenant, et Guazotte, sous-lieutenant au 8<sup>e</sup> chasseurs, tous tombés glorieusement; et 56 blessés, parmi lesquels se trouvent MM. Landrot, Mamelet, Gratteaud, capitaines au 3<sup>e</sup> zouaves; et d'Espinassy de Venel, sous-lieutenant au 8<sup>e</sup> chasseurs.

Le général Desvaux, commandant la province de Constantine, après avoir loué la conduite du général Desmarest, du colonel Petit et des troupes placées sous leurs ordres, cite particulièrement, comme s'étant distingués : dans le 8<sup>e</sup> chasseurs, le commandant Halligon, qui a conduit la charge; le maréchal-des-logis Alain, qui a combattu avec une grande énergie, et, quoique blessé n'a pas voulu se retirer; le chasseur Lefèvre, qui a défendu courageusement un sous-officier blessé et a reçu lui-même une grave blessure; le chasseur Colin, qui a sauvé un sous-officier et a tué trois Arabes de sa main; le chasseur Madiesse, qui a continué à combattre bien qu'il fût blessé; dans le 3<sup>e</sup> zouaves, le sergent Merpeant, toujours en première ligne, remarquable par son élan et par son sang-froid; le zouave Finance, toujours en tête des tirailleurs, et le zouave Lepeut, qui a sauvé, en l'emportant sur son dos, son fourrier blessé et tombé entre les mains des Arabes.

M. L'abbé Sisson, gérant et rédacteur de l'*Ami de la Religion*, condamné à trois mois d'emprisonnement par le tribunal de la Seine, pour publication

— Mionette, est-ce toi? disait Marcellin.

— Oui! fit-elle en couvrant sa voix, elle aussi.

Alors, parmi les feuilles qui blanchissaient un peu aux lieux de la lune, elle vit Marcellin qui la fit assoir sur la pente du terrain, et resta debout devant elle.

Il faut le confesser, Marcellin était bien embarrassé de savoir comment il s'y prendrait pour entamer la vraie conversation qu'il voulait avoir avec la Mionette. Il tournait maladroitement autour de la chose sans oser l'aborder; si bien que la Mionette, s'apercevant du peu de sûreté de son langage :

— Je vois, lui dit-elle, que tu as à me parler de quelque chose de délicat et de secret. Ça t'embrouille, et tu cherches comment toucher la question? Eh bien, pour te laisser le temps de trouver tes mots, je vas, moi, te faire une confidence.

Alors elle conta à Marcellin, et la honte qu'elle avait eue d'elle-même, et sa visite au curé, et ce qu'il allait en résulter. Puis, quand elle eut fini :

— Maintenant, ajouta-t-elle, tâche de me pouvoir dire ce que tu as à me confier. — Eh! foi de mes jours, s'écria le garçon, je n'ai plus rien à te dire, car je voulais te conseiller de faire ce que tu as fait. — Est-ce bien vrai que tu me portais de l'intérêt à ce point? demanda la Mionette toute joyeuse. — J'en jure, répliqua Marcellin.

Et comme il levait sa main, il trouva celle de la Mio-

nette, la prit et la serra.

— Ainsi donc tu n'as plus rien à me dire? demandait-elle encore avec une voix tout émue. — Non, rien, si non que je t'estime comme une bonne, comme une brave fille, et qu'il ne tiendra pas à mes propos sur toi que tu ne sois estimée pareillement de tout le village. — Et je t'en remercie, fit la Mionette.

Puis elle se leva et s'en alla. Marcellin sortit de la crase quelques minutes après elle.

Rentrant chez elle, la Mionette fit un petit mensonge. Elle prétendit avoir rencontré la maîtresse moulineuse qui lui avait proposé de la prendre. La mère commença d'abord à se récrier; mais elle s'adoucit bientôt, soit que le Vipériaud intervint encore en faveur de sa sœur, soit qu'elle se dit :

— La Mionette gagnera plus encore à ce métier qu'à celui de mendiante, et ses gagnements nous aideront.

Le lendemain, la Mionette entra au dévidage. On la mit de suite à nouer les fils; et il lui semblait qu'elle fût toute autre que la veille. C'était bien vrai, après tout.

#### VIII.

Très-assidue à son travail, la Mionette laissa deviner bientôt qu'elle serait sous peu l'une des bonnes ouvrières de l'atelier. Elle y était entrée depuis une huitaine de jours, lorsqu'un soir, en revenant au logis, elle vit devant la porte du fourrier, des femmes qui, parlant entre

elles, avaient l'air de la regarder venir. Elle comprit bien vite que ces femmes en étaient sur son compte; c'est pourquoi, en passant, elle écouta de son mieux, et en put entendre une qui disait à l'autre :

— Allons donc, mère Jacour, vous croyez que le Marcellin de chez Bouvion le riche aurait pu devenir amoureux de cette Vipériaude, la mendicante? — Eh! vous êtes drôle, vous, mère Mauge, répondait cette autre: puisqu'on vous dit que Jean Robin, le chasseur, qui était à l'espère des lièvres, les a vus tous deux comme je vous vois, dans la crase de chez Rebaud, le soir, à la close nuit.

En entendant ces dires, la Mionette demeura toute saisie. Sa rencontre avec Marcellin était un bruit dans le village... Qu'en arriverait-il, mon Dieu?... Elle en devint songeuse. Quand elle eut soupé avec les autres, elle sortit, descendit au bord de la Loire, et s'en alla sans but, marchant dans les oseraies qui lui venaient à mi-corps. Le Blanchet, suivant sa coutume, trottnait autour de sa maîtresse.

Il faisait nuit sombre, car le ciel était couvert et la lune n'était point levée.

Lorsque la Mionette fut à quelques cents pas du village, elle s'arrêta et s'assit sur un petit tas de sable que les grandes eaux avait élevé contre une tête d'osier.

Alors elle se répéta les paroles qu'elle avait entendu dire par la mère Mauge :

d'une lettre fautive attribuée à S. M. le roi de Sardaigne, vient d'être gracié.

Cette mesure est d'autant plus noble que M. l'abbé Sisson ne l'avait pas sollicitée et qu'elle a été toute spontanée de la part de l'Empereur. (Le Pays.)

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dimanche soir, dans la représentation des *Compagnons de Jéhu*, au théâtre, il est arrivé un fâcheux accident à l'un des principaux acteurs. Au moment où la troupe ennemie s'emparait des compagnons de Jéhu en faisant une décharge de peloton, un coup de feu a atteint M. Moubazon à la figure. On a craint un instant que l'œil ne fût brûlé; fort heureusement, la blessure est au-dessous et ne présente aucune gravité.

Nous lisons dans l'*Union bretonne* :

« Nous avons annoncé récemment qu'une députation composée des maires de Napoléon-Vendée, de Fontenay-le-Comte, des Sables et de Luçon, se rendait à Paris, à l'effet d'exposer à l'Empereur les vœux du département de la Vendée, au sujet de diverses lignes de fer.

» Aujourd'hui, nous apprenons que S. M. a daigné recevoir elle-même les honorables délégués, leur a fait le meilleur accueil, et leur a donné des espérances propres à les satisfaire pleinement.

» On ajoute que l'Empereur a manifesté l'intention de visiter prochainement la Vendée. Lorsque ce voyage s'effectuera, il est hors de doute que Nantes sera comprise dans l'itinéraire impérial. »

Un incendie, qui a éclaté jeudi dans l'asile départemental d'aliénés à Sainte-Gemmes-sur-Loire, aurait pu produire les effets les plus désastreux sans les prompts et intelligents secours qui ont été portés.

C'est vers trois heures que le feu s'est déclaré à l'angle de la toiture du pavillon occupé par le cabinet de M. le directeur. Des bois de la charpente placés près d'un corps de cheminée paraissent être la cause de l'incendie qui, excité par un vent violent, a bien vite gagné la charpente et la toiture du grand comble du château.

Mais dès qu'on s'est aperçu du sinistre, on a déployé une activité extrême. M. le directeur de l'établissement a été habilement secondé par MM. les aumôniers, par les sœurs et par les employés de l'administration. Les aliénés eux-mêmes ont été utilement employés aux chaînes.

Bientôt les braves pompiers des Ponts-de-Cé sont arrivés et se sont hardiment mis à l'œuvre de salut. Plus tard, des pompiers sont également venus d'Angers.

Après une lutte de cinq heures, on s'est rendu maître du feu. Nous regrettons de ne pouvoir signaler ceux qui se sont courageusement exposés, en courant sur les toits au milieu des flammes.

M. le préfet s'est rendu sur les lieux dès qu'il a été informé du sinistre, ainsi que M. le substitut impérial.

La perte est évaluée à environ 12.000 fr.; elle ne sera pas supportée par le département, car les bâtiments et les mobiliers étaient assurés par la compagnie d'assurances générales.

### SOINS QUE LES FUTS RÉCLAMENT À CETTE ÉPOQUE.

À l'époque des équinoxes surtout, les vices des futailles se multiplient à l'infini, et les propriétaires les plus vigilants se trouvent parfois surpris eux-mêmes par la spontanéité des accidents.

Ici, c'est un trou de ver qui a échappé à l'inspection des futailles et qui se révèle par une fuite; là, c'est une dilatation du liquide, notamment aux approches du printemps, et qui détermine des jours entre les douves: partout, c'est l'action des vapeurs humides qui attaque les cercles sous la forme d'une mousse légère, les pourrit en peu de jours au point de les rendre friables sous le doigt; c'est ce qu'on appelle dans le langage professionnel *coups de feu*.

Il faut donc, à cette époque, un mois avant et un mois après l'équinoxe du printemps, visiter avec la plus grande attention la cave, examiner sous toutes leurs faces les futailles, mais surtout en dedans des chantiers, c'est-à-dire par-dessous et dans les parties qui avoisinent les murs, lesquelles sont le plus menacées, car c'est de ce côté que les coups de feu se manifestent le plus souvent.

Nos recommandations de surveillance n'atteindraient pas complètement le but que nous nous proposons, si nous omettions d'enseigner les moyens de s'opposer au mal quand il s'est produit.

Quand le vin se perd par un trou de ver, on coupe un cercle ou deux pour reconnaître l'endroit vicié, on retourne la pièce de façon que le trou ne se trouve pas en dessous, on l'élargit avec un foret ou une vrille, puis on le bouche avec un fausset.

Si c'est le cerclage du tonneau qui est vicié, par l'atteinte du *coup de feu*, le cas est plus grave et réclame une médication immédiate, car il n'est pas sans exemple de voir souvent sous cette influence, la plus dangereuse, une pièce éclater et perdre tout son contenu. Quand donc on a reconnu dans les cercles d'un fût l'atteinte du *coup de feu*, il faut, sans délai aucun, ne fût-il que de deux heures, entourer le fût d'un cercle de fer brisé, ou d'une forte corde monie d'un garrot qui permet de serrer les douves et de les maintenir. Il est inutile d'ajouter que le mieux, après cette opération, est de soustraire le liquide, car il serait bien difficile et peu favorable au contenu de cercler à neuf une futaille pleine.

Il arrive encore assez souvent, à cette époque, que des nœuds du bois s'ouvrent, que des éclats s'élargissent, et donnent lieu ainsi à des fuites qui, pour être d'abord presque imperceptibles, n'en sont pas moins à redouter.

On remédie à cet inconvénient en grattant d'abord la place, et en la séchant par l'application d'une pelle rouge au feu, par exemple; puis, avec la pointe d'un couteau, on enfonce dans les fissures du papier, ou mieux du coton en cardé; puis on recouvre le tout d'une couche de suif versé bouillant, et qui complète le traitement de conservation. Si la futaille, ainsi opérée, était destinée à être transportée, ne fût-ce qu'en bateau, il serait indispensable de recouvrir la fissure d'un fort papier et de clouer par-dessus une plaque de fer blanc.

N'oublions pas de mentionner qu'à cette époque les vins nouveaux, les blancs surtout, ont de la tendance à fermenter et par suite à tourner. Il est donc sage de les goûter de temps en temps et de

mêcher sur plein quand on reconnaît quelques symptômes de fermentation. (Mouiteur viticole.)

Pour chronique locale: P. GODET.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Les votes de la Savoie, en faveur de l'annexion à la France, se dessinent avec une unanimité extrême. Dans le Faucigny, sur 3.800 inscrits 3.400 ont voté, hier, unanimement pour l'annexion. 24 communes du canton de Saint-Jean-de-Maurienne ont voté à l'unanimité: *Oui*. Dans plusieurs communes de Bonneville, sur 2.761 votants, il n'y en a qu'une voix opposante. — Hava.

Nous reproduisons, sous toute réserve, la dépêche suivante, en date de Londres, le 22 avril, qui nous est communiquée par l'agence Reuter, à qui nous en laissons toute la responsabilité:

« Londres, 22 avril. — La majorité des puissances signataires de l'acte final du Congrès de Vienne sont convenues de la combinaison suivante: par la voie diplomatique ordinaire, on conviendrait de la rédaction d'un protocole réservant les garanties en faveur de la Suisse. Les représentants, à Paris, des mêmes puissances, recevraient mandat de signer le protocole, concerté d'avance, d'après lequel la France prendrait des arrangements ultérieurs directement avec la Suisse. La conférence tiendrait une seule séance, se bornant à sanctionner les bases de l'arrangement direct entre la France et la Suisse. »

M. CH. JEUNETTE, pompier-mécanicien, place de la Bitange, informe sa clientèle et les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance qu'il vient de rouvrir son atelier, et qu'il est complètement en état d'exécuter tous les travaux qu'on voudra lui confier.

Il se chargera, comme par le passé, des installations, réparations, fabrication des appareils et ustensiles pour l'éclairage au gaz.

Par un nouveau procédé que M. Jeunette vient de découvrir, il se charge de faire donner à une pompe, quelle que soit la profondeur du puits, 25 % d'eau de plus que les autres pompes de même modèle, avec une réduction de 30 % dans la force motrice. (94)

### Marché de Saumur du 21 Avril.

Froment (hec. de 77 k.) 19 04	Graine de colza . . .	22 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 18 50	— de lin . . .	22 —
Seigle . . . . . 12 20	Amandes en coques	
Orge . . . . . 12 —	(l'hectolitre) . . .	—
Avoine (entrée) . . . 10 —	— cassées (50 k) —	—
Fèves . . . . . 12 —	Vin rouge des Cot.,	
Pois blancs . . . . . 32 —	compris le fût,	
— rouges . . . . . 28 —	1 <sup>re</sup> choix 1839. 180 —	
Cire jaune (50 kl) . . 243 —	2 <sup>e</sup> — — — — 120 —	
Huile de noix ordin. 80 —	3 <sup>e</sup> (a) — — — — 100 —	
— de cheuveis . . . 43 —	— de Chinon . . . 110 —	
— de lin . . . . . 48 —	— de Bourgneil . 140 —	
Paille hors derrière. 42 50	Vin blanc des Cot.,	
Foin . . . id. . . . 60 73	1 <sup>re</sup> qualité 1839 130 —	
Luzerne (droits com) 56 53	— 2 <sup>e</sup> — — — — 110 —	
Graine de trèfle . . . 48 —	— 3 <sup>e</sup> (a) — — — — 90 —	
— de luzerne . . . 50 —	— ordinaire . . . —	

(a) Prix du commerce.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Marcellin de chez Bouvron le riche, amoureux de la Vipériaud de la mendicante...

Puis elle redit encore deux fois :

— Amoureux de la Mionette! amoureux de la Mionette!

Si elle appuyait tant sur ces derniers propos, c'est qu'ils étaient pour elle comme des mots qu'elle avait peine à comprendre.

— Amoureux de la Mionette, ça devait vouloir dire, pensait-elle, que Marcellin pourrait songer à se marier avec elle.

Et alors elle riait de cette singulière supposition, car elle savait bien qu'un tel garçon n'était pas fait pour une telle fille.

— Qu'ils sont fous, disait-elle encore en soi; qu'ils sont fous de croire que, pour m'avoir parlé de nuit dans la crase, Marcellin songe à me prendre pour femme! Ils devraient comprendre, au contraire, que, s'il a voulu m'entretenir de lui à moi, sans que personne en fût témoin, c'est justement parce qu'il aurait eu de la confusion à être vu en ma société. Or donc il est bien loin d'être amoureux de moi. Oh! oui, vraiment, ils sont fous. N'était que je craignais de causer du tort à Marcellin en faisant savoir qu'il a bien été vu dans la crase avec moi, j'irais partout répétant le sujet pour lequel il m'a fait venir, et ça ferait cesser les faux bruits qu'on repand sur notre compte.

Si la Mionette se parlait ainsi, c'est que vraiment elle était encore tout ignorante des choses malhonnêtes qui peuvent faire jaser à propos d'une jeune fille. Et où les aurait-elle apprises? Depuis sa première enfance, elle avait toujours couru les champs où elle n'avait formé aucune liaison, non plus que dans le village. Il ne faut donc point s'étonner si la Mionette avait encore la non-science d'une enfant.

Cependant, comme pour s'amuser, tout en n'en voulant rien croire, elle se disait :

— Si toutefois il arrivait que Marcellin devint mon mari... alors je serais une dame; j'aurais des habits de soie le dimanche et des pendants d'or aux oreilles, et je demeurerais dans une belle et propre maison...

Mais tout à-coup elle passait la main devant ses yeux en tremblotant la tête, comme pour secouer ses idées qui n'étaient après tout que de beaux mensonges.

Elle se faisait tous ces raisonnements, lorsqu'elle entendit le Blanchet, qui dormait à ses pieds, grommeler sourdement; puis il se leva et s'en alla japper du côté d'en haut de la Loire.

— Eh! là, là! vas-tu pas vouloir me manger, toi? cria une voix que la Mionette eut bientôt reconnue, car c'était celle de Marcellin.

Il revenait de passer quelques moments de la soirée chez son cousin Jean Bouvron, qui demeurait au hameau d'Asnières, et, pour rentrer au village, le bord de la ri-

vière était bien plus court que la route aux chars. Il avait pris par là.

La Mionette appela tout doucement le Blanchet, mais il n'écouta pas; et, au lieu de se taire, de revenir vers elle, il avança au contraire, en aboyant toujours contre Marcellin, qui marchait à grand bruit dans les graviers.

— Eh! tiens, fit tout-à-coup Marcellin, c'est toi, Blanchet? Que diable fais-tu donc par ici, petit tapageur?

En disant cela, il se baissa pour caresser le chien; mais, comme le Blanchet ne se laissait jamais toucher que par sa maîtresse, il se sauva en grognant du côté où elle était. Marcellin comprit que la Mionette ne pouvait être loin. Il suivit donc le chien, plutôt en l'entendant qu'en le voyant, car il faisait vraiment très-noir; puis il appela :

— Mionette! Mionette!

Et comme elle ne répondait pas, il dit encore :

— Si tu es là, Mionette, parle-moi, tu me feras grand plaisir!

(La suite au prochain numéro.)

### BOURSE DU 21 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 70 25.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 96 25.

### BOURSE DU 23 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 70 05.

4 1/2 p. 0/0 baisse 13 cent. — Fermé à 96 10.

Etudes de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire en la même ville.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

### UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, précédemment occupée par M. Bouge.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur,

Le dimanche 20 mai 1860, à midi.

#### DÉSIGNATION

DE LA MAISON A VENDRE.

Une maison, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, précédemment occupée par M. Bouge, comprenant : au rez-de-chaussée, corridor, salle à manger, cuisine, puits, bûcher, cave et lieux d'aisances; au premier étage, deux chambres à coucher et trois cabinets; mansarde et grenier au-dessus.

Ladite maison, ayant une entrée sur la rue Basse-Saint-Pierre et une autre par l'impasse existant derrière la maison, joint d'un côté M. Baudry et des autres parts l'impasse et la rue.

Mise à prix : 3,000 fr.

#### PROCÉDURE.

L'adjudication aura lieu en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, en date du 24 mars 1860, enregistré;

A la requête de M. Charles-Moise Goullier, capitaine de génie, professeur à l'école d'application de Metz, y demeurant, demandeur aux fins d'un exploit de Gillet, huissier à Richelieu, en date du 6 mars dernier, comparant par M<sup>e</sup> Rémy Bodin, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 66, pour lui constitué, Contre :

1<sup>o</sup> M. Jean-Sylvain-Aimé Goullier père, propriétaire, demeurant à Richelieu;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Logeais, épouse de M. Jean-Sylvain-Aimé Goullier père, avec lequel elle demeure à Richelieu;

3<sup>o</sup> M. Paul Jouteau, marchand confiseur, demeurant à Richelieu, tant en son nom personnel que comme tuteur naturel et légal de Edouard Jouteau, Arthur Jouteau et Marie Jouteau, ses trois enfants mineurs, issus de son mariage avec dame Henriette Goullier, sa femme, décédée.

Ces derniers, défendeurs aux fins de l'exploit sus-daté, comparant par M<sup>e</sup> Coulbault, avoué près le même Tribunal, demeurant ville de Saumur, pour eux constitué;

En présence de M. Jean-Sylvain-Aimé Goullier père, sus-nommé, subrogé-tuteur desdits mineurs Jouteau, dûment appelé.

S'adresser pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BODIN, avoué poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire, chargé

de la rédaction du cahier des charges. Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le 17 avril 1860.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le 00 avril 1860, f<sup>o</sup> , c<sup>o</sup> , reçu 2 fr. 20 cent. décime compris.

(214) Signé : TOUCHARD.

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### GRANDE

### VENTE MOBILIÈRE.

Le jeudi 26 avril 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. Auguste LAMBERT, à la cantine de MM. les Officiers et Sous-Officiers à l'École impériale de cavalerie, à Saumur (aile gauche), à la vente publique aux enchères de son matériel, de ses vins et liqueurs et de son mobilier.

Il sera vendu :

Un beau fourneau économique et ses accessoires, belle batterie de cuisine en cuivre, un joli billard moderne, glaces, pendules, comptoirs, buffets, poêles, appareil à gaz, quantité de tables, chaises et tabourets, porcelaines, cristaux, quantité de torchons, nappes et serviettes, rideaux, plusieurs douzaines de couverts en ruolz, secrétaires, commodes, table de toilette, guéridons, tableaux, aquarelles, gravures, lits, couvertures, draps, couvertures, fusil, etc.

Tonnes de cognac, tonnes d'eau-de-vie, rhum et absinthe en fûts, vin de Bordeaux en fût et en bouteilles, Frontignan, Madère, Bergerac et quantité d'autres vins fins, 160 litres de liqueurs fines assorties, bouteilles et fûts vides, etc.

Ordre et conditions de la vente.

Jeudi et vendredi, le mobilier et le matériel.

Lundi 30, vente des vins, liqueurs, eaux-de-vie, rhum, cognac, etc, et continuation du mobilier.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

### A VENDRE

La MAISON occupée par M<sup>me</sup> Pasquier, modeste, rue Saint-Jean.

S'adresser à M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier.

### A VENDRE

#### DEUX MAISONS,

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M<sup>me</sup> Cousillan et M. Latham.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire.

### MALADIES DES YEUX

#### ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez M. PERARE; à Angers, J. PERAULT, ph.; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens.

Etudes de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire en la même ville.

### A VENDRE

Par suite de licitation entre majeurs et mineurs,

SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX,

En totalité, en deux ou en trois lots,

LA BELLE

### TERRE DU GRIP

Située commune de Durtal, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), et, par extension, sur les communes de Daumeray, Hoillé, Morannes, même arrondissement; Notre-Dame-du-Pé, Précigné et la Chapelle-d'Aligné, arrondissement de La Flèche (Sarthe).

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,

LE MARDI 15 MAI 1860, A MIDI.

#### DÉSIGNATION GÉNÉRALE.

LA TERRE DU GRIP, d'une contenance de 1,266 hectares 62 ares 96 centiares, d'un seul tenant, se compose du château avec chapelle, vastes servitudes, parc, pièces d'eau, terres affermées, prés, bois-taillis et hautes-futaies.

Elle est située sur la route d'Angers au Mans, à une distance très-rapprochée du chemin de fer projeté entre ces deux villes et est traversée par la route départementale de Châteauneuf à Baugé.

Elle contient une immense superficie en bois de chênes d'une valeur très-considérable, qui peut être exploitée immédiatement sans nuire à la valeur du fonds. — Belle chasse. — On y trouve toute espèce de gibier en abondance : chevreuils, etc... — L'établissement récent des fours à chaux sur la propriété offre un moyen facile d'engrais pour les terres. — Le revenu, net d'impôts, est d'environ 38,000 francs.

Mise à prix..... 1,385,000 francs.

Faute d'adjudicataire pour la totalité, il sera procédé à la vente par lots, composés de la manière suivante, avec faculté de réunir deux de ces lots.

#### DÉSIGNATION DES LOTS ET CONTENANCES.

##### PREMIER LOT.

§ 1<sup>er</sup>.

Château, cours, jardins, vignes, avenues, parc, bois, terres, vignes et prés réservés, contenant ensemble deux cent vingt-quatre H. A. C. hectares vingt ares quatre-vingt-dix sept centiares, ci..... 224 20 97

§ 2<sup>o</sup>.

Vingt-un corps de fermes, contenant ensemble cinq cent seize hectares quatre-vingt-un ares soixante-dix centiares, ci. 516 81 70

§ 3<sup>o</sup>.

Terres, vignes et prés affermés séparément; contenance : dix hectares quatre-vingt un ares soixante centiares, ci..... 10 81 60

TOTAL..... 751 84 27

Mise à prix..... 930,000 francs.

##### DEUXIÈME LOT.

§ 1<sup>er</sup>.

Quatorze corps de fermes, contenant ensemble trois cent vingt-huit hectares quatre-vingt-un ares quatre-vingt-douze centiares, H. A. C. ci..... 328 81 92

§ 2<sup>o</sup>.

Vignes, pâtures et terres réservées, d'une contenance de vingt quatre hectares quatre ares onze centiares, ci..... 24 04 11

TOTAL..... 352 86 03

Mise à prix..... 325,000 francs.

##### TROISIÈME LOT.

§ 1<sup>er</sup>.

Cinq corps de fermes, contenant ensemble cent dix-sept H. A. C. hectares soixante-neuf ares treize centiares, ci..... 117 69 13

§ 2<sup>o</sup>.

Biens réservés : trente-huit hectares six ares trente-cinq centiares, ci..... 38 06 35

§ 3<sup>o</sup>.

Biens affermés séparément : huit hectares seize ares quarante centiares, ci..... 8 16 40

TOTAL..... 163 91 88

Mise à prix..... 130,000 francs.

Le prix sera payable : un quart dans les six mois qui suivront l'adjudication, et les trois autres quarts, d'année en année, à partir de l'expiration des premiers six mois.

S'adresser, pour voir la propriété, au sieur HUET, garde, et, pour plus amples renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, chargé de la rédaction du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

3<sup>o</sup> A M<sup>es</sup> CHEDEAU, BEAUREPAIRE, LABICHE, COULBAULT et POULET, avoués co licitants;

4<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DELAHAYE, notaire à Paris, rue du Faubourg - Poissonnière, n<sup>o</sup> 35;

5<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> HELOT, notaire à Durtal.

(177) R. BODIN.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

## LE VERT DE LA PRAIRIE PONNEAU,

Près et par la gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 5 MAI 1860.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, sont priées de s'adresser à M. Ch. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au sieur DEROUIN, garde.

Prix pour un mois : 25 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant.

Nota. — On pourra traiter à l'amiable à partir du mois de juin.

(212)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le